

AVIS D'ENQUETE PARCELLAIRE

prévues par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, il sera procédé à une enquête parcellaire nécessaire à la détermination des parcelles à déclarer cessibles pour le projet de réalisation de En exécution de l'arrêté du préfet du Morbihan du 18 décembre 2024 en application des dispositions la ZAC de la Gare sur le territoire de la commune de Ploemel.

Le responsable du projet est M. le directeur général de Morbihan Habitat – Direction de l'aménagement et assistance aux collectivités - 6 avenue Edgar Degas - 56000 Vannes.

inclus soit 16 jours consécutifs L'enquête sera ouverte en mairie de Ploemel du lundi 24 février 2025 à 09h00 au mardi 11 mars 2025 à 17h00

Le commissaire enquêteur sera M. Olivier CATHERINE

publique sur les sites internet suivants : Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance du dossier d'enquête

- services de l'État dans le Morbihan : https://www.morbihan.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/
- mairie de Ploemel : https://ploemel.com/fr

Ces documents pourront être consultés sur support papier :

- 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le mercredi de 09H00 à 12h00 à la mairie de Ploemel – 1 allée Abbé Martin Kercret – 56400 Ploemel, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de
- de l'urbanisme place du Général de Gaulle à Vannes, du lundi au vendredi de 09h00 à 11h30 et de 14h00 à à la préfecture du Morbihan – Direction de la citoyenneté et de la légalité - Bureau de l'intercommunalité et

adressé au commissaire enquêteur à la mairie de Ploemel – 1 allée Abbé Martin Kercret – 56400 Ploemel. Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra faire part de ses observations sur le registre d'enquête tenu à disposition en mairie de Ploemel – 1 allée Abbé Martin Kercret, par courriel au commissaire enquêteur à l'adresse électronique : urbanisme@ploemel.fr, par courrier postal

de 14h00 à 17h00. Kercret - pour recevoir les observations, le lundi 24 février 2025 de 09h00 à 12h00 et le mardi 11 mars 2025 Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Ploemel – 1 allée Abbé Martin

Le commissaire enquêteur donnera son avis sur l'emprise des ouvrages projetés au préfet du Morbihan et dressera le procès-verbal de l'opération dans un délai d'un mois à compter de l'expiration du délai l'expiration

L'avis du commissaire enquêteur sera mis à la disposition du public pendant une durée d'un an :

- à la mairie de Ploemel 1 allée Abbé Martin Kercret,
- sur le site internet de la mairie de Ploemel https://ploemel.com/fr,
- de l'urbanisme Place du Général de Gaulle Vannes à la préfecture du Morbihan – Direction de la citoyenneté et de la légalité – Bureau de l'intercommunalité et
- sur le site internet des services de l'État dans le Morbihan :

https://www.morbihan.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/